

- **05/04/2023** – Social - Santé : En parallèle à la hausse des prix, l'allocation d'assurance chômage, ou l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) a été revalorisée de 1,9% au 1er avril 2023.
- **19/04/2023** – ACPR : l'ACPR met en garde le public contre les propositions frauduleuses de crédits, de livrets d'épargne, de services de paiement et d'assurances.
- **21/04/2023** – Retraite : La réforme des retraites, comprenant plusieurs mesures ayant un impact sur les parents, notamment les mères de famille, sera mise en place dès le 1er septembre 2023.
- **05/05/2023** – Epargne : D'autres placements moins connus que le Livret A, tels que les comptes à terme, connaissent également une hausse des taux d'intérêt, offrant ainsi des rendements attractifs et une relative sécurité pour les investisseurs.
- **05/05/2023** – Assurance-vie – Epargne : Les assureurs peinent à enrayer la décollecte des fonds en euros, malgré leurs efforts. Les cotisations augmentent, mais cela ne suffit pas à compenser les prestations.

## Rendement moyen des fonds euros : une hausse attendue pour 2023

Selon France Assureurs, le rendement net moyen servi sur les fonds euros des contrats d'assurance vie a grimpé à 2% en 2022. Toutefois, il faut souligner que ce chiffre ne correspond pas à la réalité selon Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du site Good Value for Money. Selon lui, en ne prenant en compte que les fonds euros classiques (hors fonds immobiliers, dynamiques, infrastructures et à garantie partielle), le taux moyen atteint 1,75%. Ce taux est en hausse de 0,57 point par rapport à 2021. En 2022, tous les fonds euros de l'assurance vie n'ont pas connu le même succès, ce qui a divisé le marché en deux. En effet, si certains assureurs ont pu améliorer la performance de leurs contrats en piochant dans leurs réserves, ce n'est pas le cas de tous les assureurs. Par conséquent, l'écart entre les assureurs risque encore de se creuser en 2023.

### L'évolution des fonds euros immobiliers et dynamiques en 2022.

La baisse des marchés financiers (-9,5% pour le CAC 40 sur l'année) a entraîné une diminution de leur rendement de 0,44 point en moyenne.

Les taux de rendement des fonds euros immobiliers ont eux augmenté de 0,23 point. Les fonds euros infrastructures ont vu leur rendement passer de 2,10% à 2,50%, en hausse de 0,40 point. Quant aux fonds eurocroissance, ils sont globalement en négatif, avec une performance moyenne de -3,22%.

La remontée du rendement des fonds euros ne s'explique pas par la remontée des taux obligataires, car le marché est en collecte négative sur les fonds euros. De plus, la capacité des assureurs à diluer à la hausse le rendement de la poche obligataire grâce à la remontée des taux sur les marchés d'obligations est très limitée. Les marchés financiers ayant baissé en 2022, la performance financière des actifs généraux (fonds euros) a même diminué.

Le taux servi a donc augmenté par nécessité, au regard de la remontée des taux obligataires et de la forte concurrence de

l'épargne bancaire réglementée.

Ainsi, le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire sont actuellement plus attractifs que les fonds euros de l'assurance vie, avec un rendement net de 3% depuis le 1er février 2023, tandis que les fonds euros affichent un rendement de 1,75% avant prélèvements sociaux. Le relèvement du taux du livret A a entraîné une augmentation des encours de près de 20 milliards d'euros au cours du premier trimestre, marquant une première depuis 2009 selon la Caisse des dépôts.

En comparaison, l'année dernière il a fallu sept mois pour atteindre ce niveau d'encaissements nets.

## Vers une flambée des prix des contrats auto et habitation

Avec la hausse des dépenses liées aux sinistres, les assureurs, par l'intermédiaire de France assureurs, réclament une augmentation de certaines taxes :

**La taxe CatNat** dédiée aux catastrophes naturelles est notamment évoquée, car le coût des sinistres liés aux catastrophes naturelles ne cesse d'augmenter, atteignant un niveau sans précédent. Pour faire face à ces pertes, France assureurs demande que le montant de la taxe CatNat soit réévalué. Respectivement de 12% à 18% des primes pour l'assurance habitation et de 6% à 12% pour les contrats autos vol et incendie.

**Le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI)** est également pointé du doigt par les assureurs. Ce fonds permettant d'indemniser les victimes d'infractions de droit commun comme les vols pourrait évoluer avec l'ajout de nouvelles infractions, ce qui creuserait le solde du FGTI déjà en déficit de 5 milliards d'euros, inquiétant les assureurs. Pour solutionner ce problème, le gouvernement pourrait décider d'augmenter le montant de la taxe actuellement fixé à 5,90€ par contrat d'assurance auto ou habitation. Une transformation en pourcentage de la cotisation payée est également évoquée dans les solutions possibles.

## LES EVENEMENTS À VENIR

➤ Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.